



Coupe Internationale de Printemps OPTIMIST

9 au 15 avril 2016

INSTRUCTIONS DE COURSE

Organisée par le [Yachting Club de la Pointe Rouge](#), sous l'égide de la Fédération Française de voile.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1.** les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2.** les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers,
- 1.3.** les règlements fédéraux.
- 1.4.** Les règles de Classe et de Jauge en vigueur et le règlement sportif Promotion Optimist 2015-2016.
- 1.5.** En cas de traduction des IC, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1** Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel, dans la tente, sur le site du stade nautique du Roucas Blanc.
- 2.2** Pour la course d'entraînement, si des groupes sont constitués, le 1er départ concernera les numéros impairs, le second départ concernera les numéros pairs.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1** Les signaux faits à terre sont envoyés aux mâts de pavillons situés sur le stade nautique du Roucas Blanc.
- 4.2** Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amenée de l'Aperçu. Ceci modifie les signaux de course.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1. Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Date	1 ^{er} signal d'avertissement
Dimanche 10 avril	16h00 course d'entraînement
Lundi 11 avril	11h00
Mardi 12 avril	11h00
Mercredi 13 avril	11h00
Jeudi 14 avril	11H00
Vendredi 15 avril	10h30

Le nombre maximum de courses par jour est de 3 sauf si une modification du programme est effectuée.

Série Optimist Benjamins	3 courses-4 heures maximum sur l'eau
Série Optimist Minimes/Cadets	3 courses-6 heures maximum sur l'eau

La clause du temps passé sur l'eau reste à l'appréciation du Comité de course. Elle ne peut en aucun cas donner lieu à une demande de réparation ou une réclamation.

5.2. Après un long retard, pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.3. Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 heures.

5.4. Si le nombre d'inscrits est supérieur à 80 bateaux dans une division, l'épreuve pourra se courir en groupes avec phase qualificative et phase finale suivant les règles définies ci-dessous:

5.5. Qualifications et finales :

Si nécessaire, les bateaux seront répartis en 2 ou 3 ou 4 pendant la phase de qualification, puis en rond Or, Argent, Bronze et Emeraude pendant la phase finale.

Pour le premier jour de course, la répartition dans ces groupes se fait à partir du dernier classement national précédant l'épreuve. Les coureurs sont répartis suivant leur classement (Groupe 1= 1, 6, 7, 12.... Groupe 2= 2, 5, 8, 11.... Groupe 3 = 3, 4, 9,10...). Les coureurs étrangers sont répartis en nombre égal et de façon aléatoire dans les trois groupes. Cette répartition est maintenue tout au long de la journée.

La liste des groupes sera affichée chaque jour avant l'émargement. Les bateaux seront à nouveau répartis dans les groupes les jours suivants, sauf si le premier jour une seule course a été validée pour tous les groupes. Si deux bateaux ou plus ont le même rang, ils seront placés dans la colonne gauche dans l'ordre des groupes défini ci-dessus.



Les répartitions seront basées sur le classement disponible chaque soir après les courses indépendamment des réclamations ou des demandes de réparation pas encore décidées.

Si tous les groupes n'ont pas effectué le même nombre de courses à l'issue d'une journée, la répartition et le classement se feront sur le même nombre de courses validées par tous les groupes dans l'ordre où elles ont été courues.

5.6 Identification des groupes

a) Les concurrents devront porter la marque d'identification de leur groupe en bout de livarde.

Groupe 1 puis rond Or:	Flamme jaune.
Groupe 2 puis rond Argent:	Flamme bleue pour les minimes et pas de flamme pour les benjamins
Groupe 3 puis rond Bronze:	Flamme rouge.
Groupe 4 puis rond Émeraude:	Pas de Flamme.

b) A partir du mardi un dossard sera remis aux trois premiers du classement général minimes et benjamins ainsi qu'à la première fille. Ces concurrents ont l'obligation de le porter pendant toute la durée des courses du départ sur l'eau jusqu'au retour à terre. Le dossard sera porté au-dessus de l'intégralité des pièces de l'équipement personnel de navigation. (Par-dessus la brassière de sécurité).

5.7 La phase de qualification

La phase de qualification durera autant de jours nécessaires pour que 4 courses au moins aient été courues et validées pour chaque groupe.

5.8 La phase finale

(a) La phase finale débutera le troisième jour de course, sous réserve qu'au moins 4 courses aient été validées. Si moins de 4 courses sont validées, la régata se poursuivra en groupes de qualification.

Il y aura le même nombre de groupes dans la phase finale que dans la phase de qualification.

Les groupes de la phase finale seront, autant que possible, de taille égale de sorte que les flottes Argent, Bronze et Émeraude, ne soient pas plus grandes que la flotte Or.

Les bateaux avec les meilleurs rangs dans la phase de qualification courront toutes les courses de la phase finale dans la flotte Or, les bateaux avec les rangs suivants de la phase de qualification courront dans la flotte Argent puis les flottes Bronze et Émeraude.

(b) Aucun recalcul du rang de la phase de qualification, après que des bateaux aient été répartis dans les flottes de la phase finale, n'affectera les répartitions sauf si une décision de réparation peut promouvoir un bateau dans une flotte supérieure.

Seul le(s) bateau(x) ayant obtenu une réparation peut(vent) changer de groupe, et seulement avant le début des courses de phase finale.



6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont

Minimes :

Pavillon jaune : Gr1 puis rond OR.

Pavillon bleu : Gr2 puis rond Argent.

Pavillon rouge : Gr3 puis rond Bronze.

Pavillon logo Optimist noir sur fond orange: Gr4 puis rond Emeraude..

Benjamins : Pavillon logo Optimist noir sur fond blanc.

Si groupes :

Pavillon jaune : Gr1 puis rond OR.

Pavillon logo Optimist noir sur fond blanc : Gr2 puis rond Argent.

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est en Rade sud de Marseille (Annexes).

8. LES PARCOURS

8.1 Le parcours est décrit en **Annexe**, en l'ordre dans lequel les marques doivent être laissées ou contournées.

9. MARQUES

9.1 Les marques de parcours sont **jaunes** pour le rond des minimes/cadets et **oranges** pour le rond des benjamins.

9.2 La marque de départ est un bateau viseur.

9.3 La marque d'arrivée est **verte** pour le rond des minimes et **rouge** pour le rond des **benjamins**.

10. LE DEPART

10.1 La ligne de départ sera entre les mâts des bateaux du comité de course arborant un pavillon orange.

10.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent se situer sous la zone de départ.

Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

10.3 Si le pavillon U a été envoyé comme signal préparatoire, aucune partie de la coque d'un bateau, de son équipage ou de son équipement ne doit être dans le triangle défini par les extrémités de la ligne de départ et la première marque pendant la dernière minute précédant son signal de départ. Si un bateau enfreint cette règle et est identifié, il doit être disqualifié sans instruction, sauf si le départ de la course est redonné ou si elle est recourue ou retardée ou annulée avant le signal de départ. Ceci modifie la RCV 26, Signaux de course de la RCV 63.1. Quand le pavillon U est utilisé comme signal préparatoire, la RCV 29.1 Rappel Individuel ne s'applique pas. L'abréviation pour le score pour la pénalité sous pavillon U est UFD. Ceci modifie la RCV A11 »

11. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée.

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 Les comités de courses pourront uniquement déplacer la ligne d'arrivée.



13. SYSTEME DE PENALITE

13.1 La règle 44.1 s'applique mais la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

13.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

13.3 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 5% du nombre des inscrits à la disqualification.

13.4 Arbitrage direct

L'arbitrage direct s'appliquera.

13.5 Action du jury sur l'eau

a) Si le jury est témoin d'un incident au cours duquel une règle du chapitre 2 des RCV, ou la règle 31 ou 44.2 des RCV est enfreinte, il peut indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge. Si le bateau considéré en infraction n'effectue pas de pénalité conformément à l'instruction de course 13.1 et à la RCV 44.2, le jury pourra pénaliser le bateau ayant enfreint une règle par un nouveau coup de sifflet et en pointant un pavillon rouge en direction de ce bateau. Dans ce cas l'instruction de course 13.4 (un tour) ne s'appliquera plus et le bateau désigné devra effectuer une pénalité de deux tours conformément à la RCV 44.2.

b) Si la pénalité n'est pas effectuée, le concurrent désigné sera disqualifié sans instruction, à moins qu'il ne dépose une réclamation contre un autre bateau, réclamation dont le résultat serait susceptible de permettre d'envisager l'application, par le jury, de RCV 64.1(c)

c) L'action ou l'absence d'action du jury sur l'eau ne pourra donner motif à une demande de réparation de la part d'un concurrent (RCV 62.1(a))

d) Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne peut donner lieu à une demande de réparation.

e) La procédure normale de réclamation d'un bateau, du comité de course ou du jury reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau

14. TEMPS LIMITE

14.1 Les temps limites et les temps cibles sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite du premier pour finir
Optimist Minimes/cadets	40'	70'
Optimist Benjamins	30'	60'

Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

14.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai de 15 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

15. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

15.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury et à l'émargement. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent être déposées au secrétariat du jury dans le temps limite prévu.

15.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.

15.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

Instructions immédiates : avec accord de toutes les parties, l'instruction d'une réclamation pourra avoir lieu sans attendre l'heure limite de dépôt des réclamations et d'affichage des réclamations, dès lors qu'elles estimeront que les conditions de la RCV 63.2 sont remplies.

15.4 Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).

15.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la règle 42 sera affichée. Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 5% du nombre des inscrits à la disqualification.

15.6 Les infractions aux instructions suivantes :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a).

Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

15.7 Le dernier jour de la régata et de la phase de qualification, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée

- a. dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille ;
- b. pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie la règle 66.

15.8 Le dernier jour de la régata et de la phase de qualification, une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

16. CLASSEMENT

16.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de deux.

Le nombre de courses devant être validées pour valider les sélections internationales est de cinq.

Si, à la fin de la phase de qualification certains bateaux sont classés avec plus de courses que d'autres, les points des courses les plus récentes seront retirés de sorte que tous les bateaux aient le même nombre de courses pris en compte. Pour la phase de qualification, la RCV A4.2 est modifiée de sorte que les points seront basés sur le nombre de bateaux assignés à la plus grande flotte.



Excepté pour le score retiré selon l'article 16.2, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses de la phase de qualification validées par toutes les flottes et de ses courses de la phase finale.

Les différentes flottes de la phase finale n'ont pas besoin d'avoir validé le même nombre de courses dans la phase finale.

Les bateaux dans la flotte Or seront classés en premier, etc., dans la régata excepté un bateau disqualifié dans une course de la phase finale selon les RCV 5 ou 69.

16.2 COURSE RETIREE

Le nombre de courses devant être validées pour pouvoir retirer le plus mauvais résultat est de quatre.

17. REGLES DE SECURITE

Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classes ou par la réglementation en vigueur.

17.1 Contrôle à la sortie et au retour : un système de contrôle sera mis en place.

Il sera situé sur le stade nautique du Roucas Blanc.

Chaque compétiteur souhaitant courir devra personnellement émarger au départ en face de son nom et de son Nr de Voile avant d'aller sur l'eau.

A chaque retour à terre, chaque concurrent devra émarger pour confirmer qu'il est bien rentré.

Ces émargements doivent comporter le nom ou le prénom de manière lisible par quiconque.

Un concurrent qui n'a pas émargé au départ d'une course ou groupe de courses sans retour à terre recevra, sans instruction (modification de la RCV 63.1), une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la première course du groupe concerné.

Un concurrent qui n'a pas émargé au retour d'une course ou d'un groupe de courses sans retour à terre recevra, sans instruction (modification de la RCV 63.1), une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la dernière course du groupe concerné.

Ces pénalités peuvent se cumuler. (modification de la RCV 63.1) et sont calculées selon les modalités de la RCV 44.3(c).

L'émargement au départ sera ouvert jusqu'à l'heure du premier signal d'avertissement du jour et pour le retour sera fermé à l'heure limite de dépôt des réclamations ou 30 minutes après avoir reçu des instructions de retour à terre de la part du Comité de course.

17.2. Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible et le confirmer (ou le faire confirmer) à l'émargement.



18. REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT

18.1. Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du président comité de course et/ou du jugeur. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable.

19. CONTROLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

19.1. Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jugeur peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé. Le système de pénalités sera affiché sur le tableau officiel conformément aux recommandations IODA.

20. PUBLICITE

Les bateaux doivent porter l'autocollant fourni par l'autorité organisatrice sur la marotte de l'Optimist.

21. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par un pavillon YCPR sur le rond des Minimes/Cadets et Rose sur le rond des Benjamins. L'absence de cette identification n'est pas un motif de demande de réparation.

22. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

22.1. Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

22.2. La charte des entraîneurs s'appliquera.

22.3. Une zone de dégagement, de l'arrivée à la ligne de départ est matérialisée sur l'annexe parcours. Cette zone est interdite aux bateaux entraîneurs et accompagnateurs. La rcv 41, aide extérieure, s'appliquera sur cette zone alors même que le bateau n'est plus en course. Ceci modifie le préambule du chapitre 4 des RCV.

22.4. Utilisation du pavillon « V » pendant l'épreuve

a) Envoyé à terre au mât officiel ou sur le bateau comité, le pavillon « V » du code signifie :

Les directeurs d'équipes, les entraîneurs, et autres accompagnateurs présents sur le site doivent se mettre à la disposition du leader surveillance qui leur fixera une tâche.

b) Envoyé sur les bateaux du Comité de Course :

Les directeurs d'équipes, les entraîneurs et autres accompagnateurs présents sur le site doivent rentrer en contact VHF en utilisant le canal affecté à la surveillance de la course et se mettre à la disposition du leader surveillance qui leur fixera une tâche.

23. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.



24. **PRIX**

Des prix seront distribués aux 3 premiers garçons et aux 3 premières filles du classement scratch, en Minimes/Cadets et en Benjamins et également au premier minime 1ère année au scratch né en 2004 et au premier benjamin au scratch 1ère année né en 2006.

Des lots supplémentaires pourront être attribués selon le classement ou par tirage au sort.

25. **RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester *en course* relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

Arbitres désignés :

PRO : Corinne AUBERT

Président du Comité de Course International rond Minimes/Cadets: François FARJAUD

Président du Comité de Course International rond Benjamins:

Philippe FAURE

Jaugeur d'épreuve : YVES COIGNET

Président du Jury : Théo WENDLING



ANNEXE "PRESCRIPTIONS FEDERALES"
FFVoile Prescriptions to RRS 2013 – 2016

Applying to foreign competitors

RRS 64.3 (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67 (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5 (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78 (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3 (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

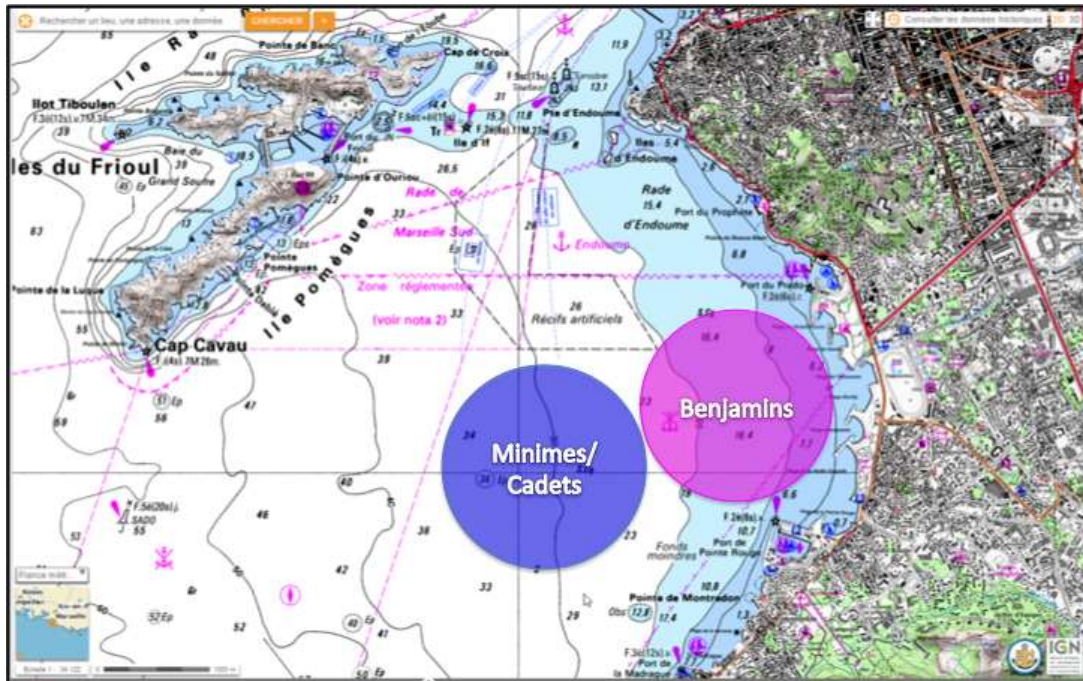
RRS 88 (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event. APPENDIX R (*): Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris –email: jury.appel@ffvoile.fr.

Annexe Zones de course

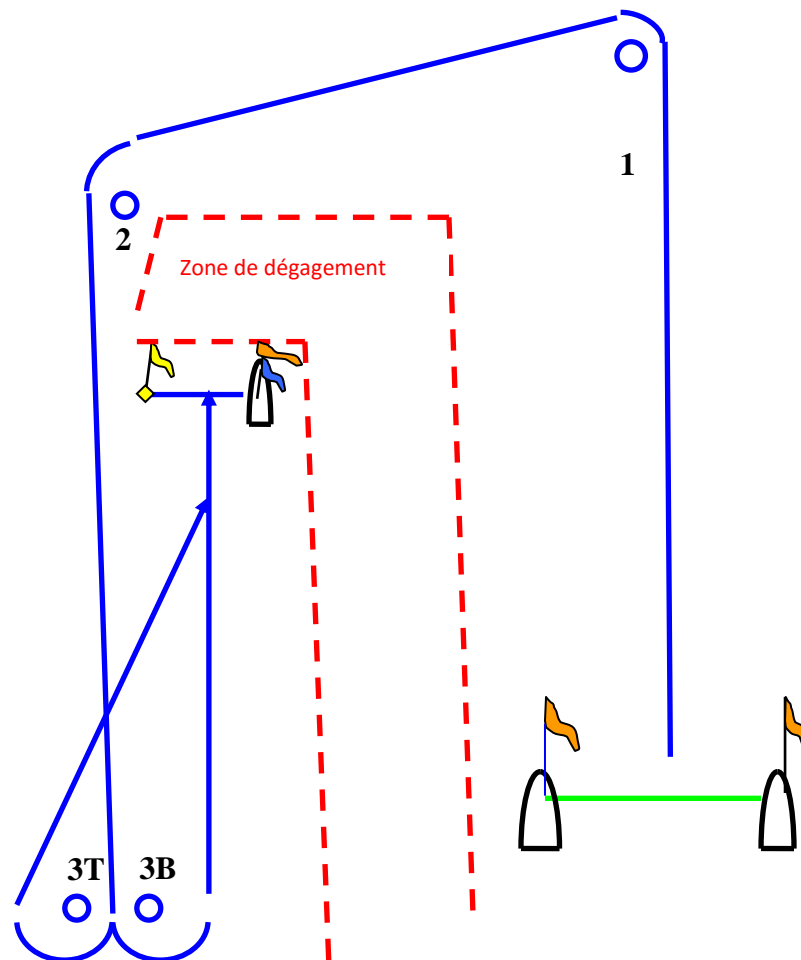


ANNEXE Plan du site



ANNEXE Parcours

Départ / 1 bâbord / 2 bâbord / porte 3t ou 3b / Arrivée



Zone de dégagement interdite aux entraineurs et accompagnateurs